

L'ECHO BERNACAIS



*Madame le Maire
Et son Conseil Municipal
vous souhaitent une bonne et heureuse année*

2021

JANVIER 2021



SECRETARIAT OUVERT LE :
MARDI ET VENDREDI : 14H00 – 18H00
MERCREDI : 8H30 – 12H00
Mail : bernac-debat.cne@orange.fr
Tél : 05 62 45 92 32

Le mot du Maire

Chères Bernacaises et ChersBernacais,

Chaque année est marquée par des perspectives et des évènements heureux ou malheureux, des bonheurs et des douleurs ressentis personnellement ou collectivement.

L'année 2020 restera quoiqu'il arrive comme singulière et gravée dans la mémoire collective pour longtemps. Mais de cette épreuve, nous devons faire œuvre de résilience et en tirer l'énergie nécessaire pour espérer, se projeter, innover ; bref avancer.

Aussi en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal de Bernac-Debat, je vous présente mes vœux les plus sincères de bonne santé avant tout, mais aussi de joie et de réussite dans tous vos projets pour vous-mêmes et ceux qui vous sont chers.

2021, nous le savons tous, sera une année difficile : la crise sanitaire est encore là sans doute encore pour longtemps et ses conséquences économiques et sociales, déjà très perceptibles, risquent encore de s'aggraver. Plus que jamais nous devons donc faire appel à notre esprit de solidarité et d'union afin qu'aucun d'entre nous ne soit laissé sur le bord de la route. Soyez assurés de notre engagement à vos côtés.

Nous ne saurions trop vous recommander de continuer à être des plus vigilants dans vos comportements individuels et collectifs en appliquant les gestes barrières.

Mais cette pandémie n'aura pas raison de notre volonté d'avancer et 2021 sera l'année de réalisation concrète des projets initiés par la nouvelle municipalité et qui nous tiennent particulièrement à cœur.

C'est donc plein d'espoir et avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons ce nouveau numéro de l'Echo Bernacais.

Bonne lecture !

Le Maire,

Anne GINESTET-SOULIE

VIE MUNICIPALE

Fiances/budget

1. Exécution du budget 2020

Investissements réalisés :

- Travaux d'accessibilité à la Poste et au cimetière



- Réalisation du plateau traversant sur la RD 16, route de Momères



- Consolidation du pont du Caparrieu
- Plantation d'une haie paysagère à la future aire de jeux



- Acquisition de la parcelle C46, rue de l'Orient.

Travaux d'urgence :

- Intervention sur une des cloches de l'église (moteur et remplacement de la bélière)
- Remplacement de la chaudière du logement communal.

Prévus au budget 2020 mais restant à réaliser (ces dépenses feront l'objet d'un report dans le cadre du budget 2021) :

- Aménagement de l'aire de jeux et du City Stade
Le choix des entreprises a été fait. Les travaux devraient être réalisés durant le 1^{er} semestre 2021.
- Travaux de rénovation de l'éclairage public
- Acquisition de la parcelle B 406 dans un but de réserve foncière.

Subventions acquises en 2020 :

- Fonds d'aménagement rural (Département) : 20 017 € pour l'acquisition de la parcelle C46.
- DETR (Etat) : 26 289 €, Région : 21 000€, Communauté d'Agglomération : 19 717€, pour la réalisation de l'aire de jeux et du City Stade.
- Amende de police : 1822 €

La coupe de bois préconisée par l'ONF, dans le cadre de l'entretien de la forêt communale, a fait l'objet d'une vente par adjudication. Le produit de cette vente est de 23 000 €.

2. Orientations budgétaires 2021

Le projet de budget 2021 sera établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. Sans recourir si possible à l'emprunt et avec une fiscalité communale constante, ce projet permettra la réalisation d'un programme ambitieux d'investissements grâce à un autofinancement significatif et aux subventions obtenues et à solliciter auprès des partenaires institutionnels.

En plus des projets restant à réaliser, voici quelques-uns de ceux qui seront étudiés dans le cadre du budget 2021:

- réhabilitation énergétique et entretien des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes)
- travaux de voirie
- travaux de régulation des débordements de la Bouey.

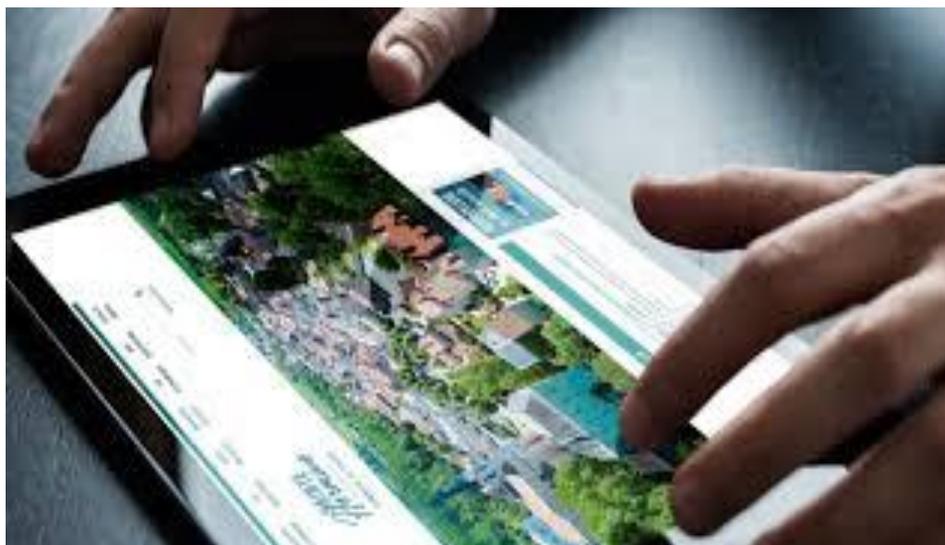
Une étude prise en charge par le Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA) va être réalisée pour analyser les écoulements, les apports d'eau, le dimensionnement des ouvrages régulant le ruisseau.

A partir des conclusions qui seront émises, les différents acteurs responsables de l'entretien des cours d'eau seront sollicités (SMAA, Département, communauté d'agglomération) pour financer les aménagements à réaliser.

- remplacement de panneaux routiers
- programme annuel d'entretien de la forêt communale.

Communication

Le site internet de la commune est en préparation et sera bientôt disponible !



AMENAGEMENT - CADRE DE VIE

Urbanisme

Autorisation d'urbanisme

En 2020, 15 permis de construire et 8 déclarations de travaux ont été délivrés ; 14 certificats d'urbanisme ont été sollicités.

Planification

La Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace communautaire, a prescrit l'élaboration d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui couvrira 83 des 86 communes de l'agglomération. Ce document proposera les orientations de l'organisation du territoire à long terme. Il fixera les objectifs des politiques d'urbanisme en matière d'équipements, d'habitat, de développement économique, de déplacements et de préservation des espaces naturels et agricoles.

Les documents de rang inférieurs, comme les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), devront respecter les orientations du SCOT.

Dans le même temps, la CA TLP a défini le périmètre de 3 PLUi sectoriels. Bernac-Debat fera partie du secteur dit « Nord » couvrant les territoires des ex-Communautés du Grand Tarbes, Communauté de Communes de Bigorre-Adour-Echez et Communauté de Communes de Gespe-Adour-Alaric à laquelle nous appartenions.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle d'un ensemble de communes. Il définit le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet d'aménagement et de développement à long terme et le formalise au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol.

Ce document aura vocation à se substituer à tous les documents existants dans les communes concernées ; soit la carte communale pour ce qui nous concerne. L'approbation de ce document est prévue à l'horizon 2026.

Voilà donc un dossier très important pour l'avenir de notre village qu'il conviendra de suivre de très près. Nous vous tiendrons informés de son avancement.

Environnement

Enquête publique Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR)

L'enquête publique qui s'est déroulée en 2019 portant sur les risques d'inondation et de crues de l'Adour et de ses affluents, qui avait fait l'objet d'un avis défavorable de la commune et de réserves du commissaire enquêteur sur 4 communes (Allier, Bernac-Dessus, Bernac-Debat, Vielle-Adour), nécessite une enquête complémentaire.

Vous serez informé des dates de tenue de cette nouvelle enquête.

Forêt

Le bois longeant la côte de la Serre comprend un certain nombre d'arbres en bordure route qui doivent être abattus en raison de leur état et du risque qu'ils représentent en cas de chute sur la voie. Les parcelles sur lesquelles se situent ces arbres ne sont pas toutes gérées par l'ONF. Aussi leurs propriétaires doivent les entretenir. Certaines appartiennent à la commune qui a décidé de faire abattre les arbres représentant un danger ; d'autres se situent sur des parcelles privées. Il revient donc à leur propriétaire de procéder à leur abattage lorsqu'ils menacent de tomber sur la voie publique.

Les propriétaires concernés sont donc invités à prendre contact avec la mairie pour identifier ces arbres.

Collecte des ordures ménagères

Comme nous vous l'avions annoncé dans une de nos précédentes communications, depuis le 1 janvier 2021, une nouvelle tournée de collecte des ordures ménagères a été mise en place par le SYMAT. Le ramassage des bacs verts s'effectue désormais seulement tous les 15 jours selon le calendrier de collecte qui a été distribué dans vos boîtes aux lettres.

Si vous souhaitez changer de bac, vous devez vous adresser au SYMAT qui vous indiquera la marche à suivre (05 62 96 36 40).

Tarif de la redevance eau

La Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 en matière d'eau et d'assainissement, a voté pour l'année 2021 le tarif de la redevance eau. Il a été proposé de reconduire le tarif 2020 pour 2021, excepté pour les communes dans lesquelles avait été instituée une diminution de la part syndicale de cette redevance avant le transfert de compétence. C'était le cas des Communes appartenant à l'ancien Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Tarbes Sud (dont faisait partie Bernac-Debat), qui avait régulièrement décidé à sa dissolution de réduire le coût de l'abonnement et le montant de la part syndicale du prix de l'eau.

Bien que la Commune de Bernac-Debat (et d'autres communes de l'ancien syndicat) n'ait pas pris part au vote de cette décision de la CA TLP, elle a été adoptée à la majorité requise.

En pratique, le tarif de l'eau connaîtra donc une augmentation importante, puisque la part variable de la redevance est rétablie au tarif en vigueur en 2018, soit 0,32 €/HT/m³ (contre 0,0913 €) et le coût de l'abonnement : 16 € HT/an.

Patrimoine

Le 22 juillet 2020, la conservatrice des antiquités et objet d'art des Hautes-Pyrénées, et la conservatrice des monuments historiques ont visité l'église de Bernac-Debat, en présence d'élus et des personnes en charge de l'entretien de l'église.

Le retable réalisé par l'atelier de Jean SOUSTRE aux alentours de 1690, présente plusieurs originalités qui méritent d'être signalées et mises en valeur. Il a donc été suggéré à la commune de solliciter une inscription du retable tabernacle - autel de l'église de Bernac-Debat au titre des monuments historiques.

Le Conseil Municipal a donc décidé de le présenter à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture, première étape de la procédure d'inscription.

Cette démarche permettrait de mettre en valeur un élément de patrimoine de notre commune et en cas d'aboutissement de le protéger et de permettre, le cas échéant, une restauration avec un avis scientifique et technique préalable. Elle rendrait par ailleurs cette restauration éventuelle éligible à des aides spécifiques.



DEMARCHES

Etat civil 2020

Les nouveaux Bernacais

LABURTHE FUENTES Loan	30 mars 2020
MARQUEZ Mathéo	15 avril 2020
GUILLAUME Bastien	15 septembre 2020
GARCIA Laly	7 octobre 2020
GARCIA Robin	7 octobre 2020
LEFEVRE Maryus	7 octobre 2020

Ils nous ont quittés

PUJO Jean	27 janvier 2020
LAPEYRE Odette	8 avril 2020
MALET Jeanne	24 juin 2020
RODRIGUEZ Marie	16 août 2020
RICAUD Claude	31 octobre 2020
LESQUIBE Renée	17 novembre 2020

Ils se sont unis

MAYSTRE Anthony et FERNANDEZ Estelle	29 août 2020
SANTOLARIA Florent et SALEZ Valérie Anne	10 septembre 2020
IBOS Nicolas et DUCOU Stéphanie	12 septembre 2020
TEYTAUT Jean-Claude et PEYTAVI Nathalie	12 décembre 2020

Nécrologie

Le 9 octobre 2020 Renée, notre doyenne fêtait ses 100 ans et à cette occasion Madame le Maire et des adjoints lui avaient rendu visite pour lui souhaiter un bon anniversaire. Malheureusement, le poids des ans a eu raison d'elle et elle s'est éteinte le 17 novembre 2020.



Pascal Rousset, enfant du village, nous a également quitté après avoir lutté courageusement contre la maladie.

Nous présentons nos sincères condoléances à ses parents, son frère et toute sa famille de Bigorre et d'Alsace.

Recensement

La population légale de Bernac-Debat, millésimée en 2018 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, est de 711 habitants.

Inscription sur les listes électorales

2021 sera une année électorale puisque doivent être renouvelés les conseillers départementaux et régionaux.

Si la date de tenue de ces scrutins est encore inconnue en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire, vous pouvez d'ores et déjà vérifier si vous êtes bien inscrits sur les listes électorales de la Commune (en utilisant le service en ligne « Vérifier votre inscription électorale » en vous connectant sur le site service-public.fr) ou procéder à votre inscription.

Vous pouvez vous inscrire à la mairie aux heures et jours d'ouverture au public habituels.

Pour cela, vous devrez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité (en cours de validité)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- le formulaire [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription (disponible sur la rubrique).

Ou en ligne, en vous connectant sur le site du service-public.fr.

Pour s'inscrire, il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Recensement citoyen

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, etc.).

Cette inscription doit être faite en mairie.



AUTOUR DE L'ECOLE

Malgré les contraintes imposées par les protocoles sanitaires, l'accueil des enfants depuis la rentrée de septembre a été assuré dans les meilleures conditions possibles. Un grand merci à l'équipe enseignante et à tout le personnel du SIVOS qui œuvrent quotidiennement pour que nos enfants puissent continuer à recevoir un enseignement de qualité dans un environnement sécurisé.

Nous remercions également tous les enfants de l'école d'avoir pris part à la réalisation des cartes de vœux pour les aînés du village. Ils en ont été très touchés et les remercient vivement.

ANIMATIONS 2021

Malheureusement toutes les activités et animations sont pour le moment suspendues, en attendant de nouvelles directives gouvernementales.

Le repas des aînés ne pouvant avoir lieu, la municipalité a tout de même souhaité commencer l'année en rendant visite aux plus âgés d'entre nous et en leur portant une petite attention.

REMERCIEMENTS

Un grand merci à tous ceux qui ont répondu à notre appel pour la décoration participative des sapins de Noël.

Beaucoup d'entre vous ont félicité cette initiative qui a mis un peu de gaieté dans le village en cette fin d'année.

Les sapins ont été remisés; ceux qui souhaitent récupérer leurs décorations pourront le faire en s'adressant à la mairie.

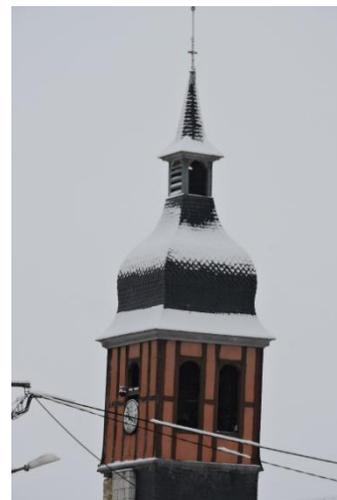
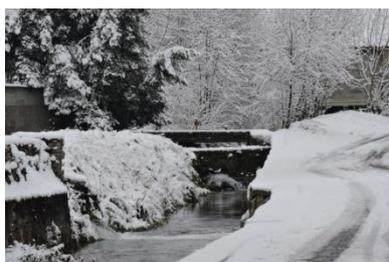
Nous espérons que les circonstances nous permettront de renouveler ce type d'opération autour d'activités de nettoyage de la commune, de fleurissement...

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

Malgré les contraintes sanitaires imposées pour la tenue de cette cérémonie, l'hommage de la municipalité a bien eu lieu.



LA NEIGE NOUS A RENDU VISITE



VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Vous souhaitez réagir à l'un de ces articles, n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques et suggestions à l'adresse électronique de la mairie ou par courrier déposé à la boîte aux lettres.